



RÈGLEMENT DU GRAND PRIX

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION DU GRAND PRIX DE LA CULTURE DU RISQUE INONDATION – 1^{ÈRE} ÉDITION

→ 1.1_ LES RISQUES INONDATION SUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE

Le territoire du bassin Seine-Normandie est soumis à différents types d'inondation qui peuvent parfois se cumuler notamment sur le littoral : débordements de cours d'eau, remontées de nappe, crues rapides par ruissellement (aggravées par l'artificialisation des sols en zone urbaine) ou encore submersions marines.

Quelques chiffres mettent en lumière sa vulnérabilité au risque inondation et rappellent la nécessité d'agir pour mieux le prévenir. Sur l'ensemble du bassin, 4.8 millions de personnes habitent en zone inondable, soit plus de 25% de la population du bassin. Sur le littoral, ce sont 200 000 habitants qui sont soumis au risque de submersion marine et dans certaines communes jusqu'à 80% de la population réside en zone submersible. 3 millions d'emplois sont localisés en zone inondable. Enfin, le bassin abrite également un riche patrimoine culturel et naturel pouvant être affecté.

Depuis plusieurs décennies, le bassin Seine-Normandie n'avait pas connu de grands épisodes de crues jusqu'à ceux de mai-juin 2016.

Ces événements récents ont montré que sur les secteurs inondés, les populations étaient relativement sensibilisées au risque inondation mais de manière inégale selon les territoires ou acteurs.

Aussi, selon la ministre chargée de l'écologie, dans un communiqué sur le site internet du ministère, « l'exercice SEQUANA d'une crue majeure de la Seine de type 1910, qui a été réalisé en début d'année 2016, a sans aucun doute permis d'améliorer très sensiblement la coordination de tous les services de l'État et des collectivités locales ».

→ 1.2_LA CULTURE DU RISQUE INONDATION SUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE

La promotion et le développement de la culture du risque sont l'une des conditions de réussite de la prise en compte des inondations dans la vie quotidienne de chaque citoyen. Favoriser la culture du risque inondation est un levier essentiel de la prévention des risques d'inondations. Il s'agit d'un axe prioritaire du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie. Entretien la mémoire du risque, communiquer sur la connaissance du risque et engager une culture positive du risque pour faire prendre conscience de la vulnérabilité d'un territoire favorisent l'adhésion et la mise en œuvre d'actions collectives et individuelles de réduction de la vulnérabilité des territoires face aux inondations (autre objectif prioritaire du PGRI).

→ 1.3_LES OBJECTIFS DU GRAND PRIX

La mise en œuvre du Grand Prix de la Culture du risque inondation a trois objectifs :

- Identifier et mieux faire connaître les actions de culture du risque inondation déjà réalisées depuis 10 ans ou en cours de réalisation jusqu'à la période de fin des candidatures ;
- Valoriser des actions exemplaires et inciter à leur développement sur les territoires ;
- Mettre en place un réseau d'acteurs.

Le Grand Prix vise ainsi à valoriser des actions d'information, de sensibilisation, de formation aux risques d'inondation (tous types d'inondations confondus), y compris celles relevant de l'information préventive obligatoire. Il contribuera à l'inventaire des actions connues sur le bassin et permettra l'identification des facteurs de réussite et des freins pour la réalisation de ces actions. Une stratégie pourra en découler pour favoriser le développement de la culture du risque par le biais par exemple d'un appel à projets.

→ 1.4_L'ORGANISATION DU GRAND PRIX

Le pilotage du Grand Prix est assuré par le préfet coordonnateur de bassin dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) avec l'appui technique de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) et du prestataire Mayane en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France

Délégation de bassin Seine Normandie

10 Rue Crillon

75194 Paris Cedex 4

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

→ 1.5_CALENDRIER

- **Période de candidature :**
1^{er} décembre 2016 > 1^{er} mars 2017
- **Analyse des candidatures par le jury :**
mars 2017 > mai 2017
- **Journée d'échanges avec remise de prix :**
20 juin 2017, à la Préfecture de région d'Île-de-France

* Le calendrier est disponible via le site web www.bassin-seine-normandie-grand-prix.fr

ARTICLE 2 : LES CATÉGORIES DE PRIX

Il s'agit de la première édition du Grand Prix de la culture du risque inondation sur le bassin Seine-Normandie. Les actions pouvant concourir doivent avoir été réalisées au cours de ces 10 dernières années ou être en cours de réalisation au moment de la période de candidature.

Les candidats ont la possibilité de concourir pour plusieurs actions qu'ils ont réalisées mais avec une seule action par catégorie de prix. Il est impossible de présenter une même action dans plusieurs catégories.

Les catégories sont les suivantes :

1. Catégorie « Information citoyenne » :

Actions visant à informer les citoyens ou les élus sur l'exposition au risque inondation : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), repères de crues, Information Acquéreur Locataire (IAL), atlas numérique des risques, réunions d'information, organisation de conférences grand public, interventions dans des conseils de quartier, etc.

2. Catégorie « Acteurs économiques » :

Actions de sensibilisation mises en place à destination ou par les acteurs économiques : réalisation de guide de diagnostics, diagnostics de vulnérabilité, démarche de sensibilisation du personnel d'une entreprise inondée, Plan de Continuité d'Activité (PCA), organisation d'exercices, etc.

3. Catégorie « Formation/ pédagogie/ éducation » :

Actions visant à développer des apprentissages autour du risque inondation : exercice de sécurité civile simulant une inondation, exposition pédagogique, topo-guide inondation, jeu de rôle, formation des scolaires autour des mesures de sécurité en cas d'inondation, maquette simulant le fonctionnement d'un cours d'eau, élaboration de Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), montage numérique avec animation 3D, livrets pédagogiques pour les scolaires, etc.

4. Catégorie « Artistique et Culturel » :

Actions qui visent à sensibiliser le grand public au risque inondation par le biais de l'art et de la culture : Land'art, festival, sculpture, exposition artistique, événement culturel, parcours de découverte du patrimoine lié aux risques naturels, café-débats, ciné-débats, etc.

ARTICLE 3 : PROCÉDURE DE SÉLECTION

→ 3.1_LE JURY

Un comité technique procédera à une première analyse des candidatures. Puis, celles-ci seront examinées par le jury en fonction des différentes catégories de prix.

Le jury est présidé par le Préfet coordonnateur de bassin ou son représentant. Il est composé, a minima, d'un élu, d'un représentant du milieu associatif, d'un expert ou d'une personne qualifiée sur la gestion du risque inondation et de la communication, d'acteurs économiques...

Le jury se réserve le droit d'affecter les projets à la catégorie qui lui semblera la plus appropriée.

La composition définitive du jury sera disponible sur le site :

www.bassin-seine-normandie-grand-prix.fr

→ 3.2_ QUELS SONT LES CRITÈRES DE SÉLECTION ?

Les membres du jury sélectionneront les candidatures à récompenser en fonction de plusieurs critères :

1. le caractère innovant et pédagogique de l'action

En quoi cette action utilise des méthodes innovantes et pédagogiques ?

2. la pertinence de la cible atteinte et son adaptation au contexte local

Pourquoi avoir choisi cette cible ? En quoi cette action est adaptée aux caractéristiques du territoire (enjeux, types d'inondations, etc) ?

3. une culture du risque « positive »

En quoi cette action participe à rendre moins anxiogène le risque inondation ? En quoi cette action a pu inciter le public cible à prendre des mesures en matière de gestion du risque inondation ?

4. la vision « intégrée » du risque dans la démarche engagée

Comment cette action répond à l'objectif croisé d'aménagement du territoire et des milieux aquatiques ?

5. le caractère reproductible de l'action

Comment cette action pourrait être reproduite sur d'autres territoires et déclinée pour d'autres publics cibles ? Sur quel territoire/cible pourrait-elle être particulièrement efficace ?

6. le retour d'expérience mené sur l'action réalisée

Y a-t-il création de partenariats, collaborations, actions de communication, diffusions induites ?

ARTICLE 4 : MODALITÉS DU GRAND PRIX

→ 4.1_QUI PEUT PRÉSENTER UNE CANDIDATURE ?

Ce prix est ouvert à tous les acteurs du bassin : collectivités territoriales, associations, établissements publics, syndicats mixtes, entreprises privées, entreprises publiques ou semi-publiques, chambres consulaires, professionnels de l'éducation ou de la formation professionnelle, organismes culturels, assurances, services de l'État, etc.

Il est par ailleurs possible de candidater en partenariat.

Les actions faisant l'objet de la candidature devront avoir été réalisées en totalité ou en partie dans le périmètre du bassin Seine-Normandie.

La participation au concours est entièrement gratuite.

→ 4.2_COMMENT PRÉSENTER UNE CANDIDATURE ?

L'inscription via un **formulaire de candidature** en ligne se fera uniquement de manière dématérialisée via l'interface web dédiée à l'évènement, à l'adresse suivante :

www.bassin-seine-normandie-grand-prix.fr

Le formulaire de candidature constitue le support de présentation de ou des action(s) proposées par les candidats.

→ 4.3_QUAND PEUT-ON PRÉSENTER UNE CANDIDATURE ?

Chaque dossier de candidature doit être soumis entre le 1^{er} décembre 2016 et le 1^{er} mars 2017. La date de dépôt du dossier complet de candidature sur la plateforme web du Grand Prix fera foi. Aucune candidature ne pourra être acceptée par les organisateurs au-delà de cette date.

Pour toute question relative aux candidatures, il est possible d'utiliser le formulaire de contact disponible sur le site web dédié à l'évènement.

www.bassin-seine-normandie-grand-prix.fr

ARTICLE 5 : VALORISATION DES CANDIDATURES ET DES LAURÉATS

→ 5.1_LA REMISE DES PRIX

La journée d'échanges et de remise des prix du Grand Prix Culture du risque inondation se tiendra le 20 juin 2017, à la Préfecture de région d'Ile-de-France.

Elle valorisera l'ensemble des candidatures présentées et les lauréats se verront remettre un trophée. Des temps d'échanges permettront de partager et de mettre en perspective les initiatives et envisager de nouvelles actions.

Cette journée sera ouverte à tous les candidats, aux membres en charge de la mise en œuvre du PGRI, partenaires et, plus largement, à tous les acteurs de la gestion des inondations sur inscription.

→ 5.2_COMMUNICATION AUTOUR DU GRAND PRIX

5.2.1_COMMUNICATION AVANT LE GRAND PRIX

Les lauréats ainsi que d'autres candidats seront avertis par les organisateurs. Ils ne doivent pas communiquer sur leur sélection avant la remise officielle des prix.

5.2.2_COMMUNICATION PENDANT LE GRAND PRIX

Des interviews et des recueils de témoignages pourront être réalisés auprès des lauréats pendant la journée du Grand Prix.

5.2.3_COMMUNICATION APRÈS LE GRAND PRIX

Les participants au Grand Prix pourront bénéficier des actions de communication mises en place par les organisateurs autour de l'événement.

Les lauréats de cette première édition pourront valoriser leur distinction dans l'ensemble de leurs supports de communication (site Internet, plaquettes, signatures mail...) via un logo associé au Grand Prix.

Consécutivement à cette journée, les actions lauréates et candidates seront valorisées notamment sur le site officiel du Grand Prix, **www.bassin-seine-normandie-grand-prix.fr** et sur le site de la DRIEE Île-de-France www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Les lauréats et candidats pourront par ailleurs être interviewés par la presse et leur(s) action(s) ainsi valorisée(s) sur le plan médiatique.

Les retours et conclusions de ce Grand Prix seront mis à disposition sur les sites internet du Grand Prix, de la DRIEE IDF et des partenaires.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

→ 6.1_DIFFUSION DES INFORMATIONS

Du seul fait de leur participation au Grand Prix Culture du risque inondation, les candidats autorisent les organisateurs à diffuser dans le cadre de la promotion de l'événement, toute information relative à leur dossier (notamment les photos et documents). Les organisateurs pourront demander des documents complémentaires qui seront eux-mêmes soumis à l'acceptation de leur diffusion, à titre gratuit et si besoin.

Les candidats s'engagent à présenter leur action lors de la journée d'échanges à la demande des organisateurs. Dans ce cas, le participant devra fournir un support et assurer une présentation orale de l'action pour laquelle il a candidaté.

→ 6.2_ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Grand Prix Culture du risque inondation entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les lauréats s'engagent par ailleurs à respecter l'identité visuelle de l'évènement dont les éléments seront fournis par l'organisateur du Grand Prix dans le cadre de la présentation (logotype, gabarit de support de présentation, etc.).

ARTICLE 7 : CLAUSE D'ANNULATION

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler le Grand Prix Culture du risque inondation si les circonstances l'obligent. Dans ce cas, les candidats seront tenus informés le plus rapidement possible.

En cas de désistement d'un candidat, celui-ci est tenu d'en informer les organisateurs dans les meilleurs délais afin de ne pas pénaliser le déroulement du grand prix et des autres candidats.

→ CONTACT :

Pour toute question, il est possible d'utiliser le formulaire de contact disponible sur le site web dédié à l'événement.

www.bassin-seine-normandie-grand-prix.fr